

Les éléments clés du PEN ont maintenant été adoptés par le Parlement. Un cadre souple et global a été mis en place pour développer chez nous une industrie pétrolière à laquelle les Canadiens, tout comme les étrangers, participeront plus activement. Les cours pétroliers, les taux d'intérêt et la situation économique générale influenceront bien sûr le rythme de développement de ce secteur. En outre, nous respectons le calendrier que nous nous sommes fixé au regard de notre objectif de canadianisation. La participation canadienne à ce secteur s'est accrue de quelque 10 p. 100. L'objectif de 50 p. 100 pour 1990 demeure, et il est atteignable ; mais nous ne souhaitons pas forcer le rythme de canadianisation des avoirs étrangers dans les années à venir. On s'attend à ce que le relèvement du niveau de propriété canadienne soit largement le fait d'une participation à des coentreprises et d'une participation active des sociétés canadiennes à l'exploration et à l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers.

La troisième approche de l'investissement étranger est notre système de contrôle ou de révision que concrétise l'Agence d'examen de l'investissement étranger. L'A.E.I.E. et sa contrepartie australienne sont les meilleurs mécanismes intégrés que l'on connaisse pour l'examen des investissements étrangers. La plupart des autres pays ont adopté une approche diffuse et appliqué une multiplicité de mesures législatives, de règlements et de pratiques administratives pour interdire, restreindre ou contrôler les activités des investisseurs étrangers sur leur territoire. Nous sommes d'avis que l'approche intégrée, bien que susceptible d'améliorations, est la meilleure solution pour nous.

Permettez-moi de vous donner certains faits concrets. Premièrement, le processus d'examen de l'Agence a une portée fort limitée : en 1981, les propositions d'investissements directs revues par l'Agence ont totalisé 2,6 milliards de dollars. Mais, pour la même année, la valeur des actifs au Canada détenus par des sociétés étrangères faisant déjà affaire chez nous s'accroissait de 25 milliards de dollars, surtout en raison de nouveaux investissements dans des activités courantes et connexes non assujetties au processus d'examen. Les investissements de portefeuille ou les participations au capital sans droit de contrôle, ainsi que les obligations et emprunts lancés par les entreprises et administrations publiques canadiennes ont totalisé 10,8 milliards de dollars en 1981, et rien de tout ceci n'a été soumis au contrôle de l'Agence.

Deuxièmement, l'A.E.I.E. approuve la grande majorité des propositions d'investissements étrangers. Dans ses huit années de fonctionnement, elle a approuvé en moyenne plus de 91 p. 100 des demandes.

Troisièmement, le processus d'examen de l'Agence n'est ni arbitraire ni incertain, bien que l'importance accordée aux cinq facteurs considérés dans chaque cas puisse varier. Ces facteurs sont : 1) l'effet sur l'activité économique, y compris celui sur les ressources et sur les exportations canadiennes ; 2) l'étendue et l'importance de la participation de Canadiens ; 3) l'effet sur la productivité, le rendement industriel, les progrès